

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0003456

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAAMANE ABDELHAK

Date de naissance : 20/06/1956 à Casablanca

Adresse : 7, Rue 62 Hay Ali Ben Abdellah
20150 CASABLANCA

Tél. : 0698953570 Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/10/1988

Nom et prénom du malade : NAAMANE ABDELHAK Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Glaucome + Levet

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18.10.2019

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/99	COUVA	5	200.00	 Dr. Al Mirdasi UKGIM LOGISTIQUE Centre Etatique de la Santé

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL-ZAFAR Dior Hay Mohamed 133, Bd Dior Hay My. Abdellah Casablanca - Tel: 0522 215 966 NPI: 092003896	18-10-19	1984,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

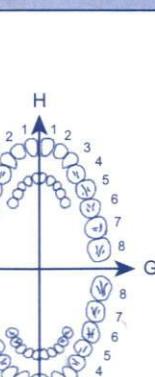
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>NETTIES LOOK OPTIC</i> Mémo Bloc "EE" N°118 ablanca	96.1.0. AS					300.03.10

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	H G B	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



Casa le :-----

18 Octobre 2019

Mr. NAAMANE Abdelhak

1/ MONOPROST

UNE GOUTTE LE SOIR A HEURE FIXE, les deux yeux, 6 Mois

2/ COMBIGAN: COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour, les deux yeux, 6 Mois

3/ THEALOSE COLLYRE

1 GTT 4 FOIS /JOUR, les deux yeux, 1 Mois

PHARMACE AL AZHIR
Bd. Oum Rabii - Casablanca
Tél.: 0522 215966
N°P: 092003896
133, Bd. Taza - Tel: 0522 221212
Dr. BOUKSIM N. M. Abdellah
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Dr. BOUKSIM N. M.
OPHTHALMOLOGISTE
Bd. Oum Rabii Rés. Al Firdaus
Imm. 30 / 2ème Etage
Oulfa - Casablanca
Tél.: 0522 914111

PPC : 147.00 DH





Casa le : -----

18 Octobre 2019

Mr. NAAMANE Abdelhak

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques Antireflets

VL :

OD = (- 1.00 à 67°)

OG = (- 1.00 à 116°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.75

LINETTES COOK OPTIC
Souk koréo Bloc EF N°18
Casablanca

DR. BOUKSIM M.
OPHTALMOLOGISTE
Bd. Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30^{er} étage N°5 Oulfa - Casablanca
Tél.: 05 22 91 41 11

Lunettes Look Optic

FACTURE

Casablanca, le : 26. 02. 13

Mr(e) : MAFANANE ABDELHAK

VL	O.D : (67° - 1/1)		
	O.G : (16° - 1/1)		
	SN MULTIKIT SOUK SIM		
VP	O.D : 150 + 275		
	O.G : 150 + 275		
	Monture : CPTI QUP		1200,50
	Verres : CRMA AR + GL		1400,00

LUNETTES LOOK OPTIC
Souk Koréa Bloc «EF» N°118
Casablanca

Total : 3600,50

Arrêtée la présente Facture à la somme de :

3600,50